

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2305

9 décembre 2006

### SOMMAIRE

Agence Uelzecht S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	110600	Ildya Communication S.A., Luxembourg . . . . .	110612
Alanis S.A. . . . .	110612	Immo Sharp S.A., Hünisdorf . . . . .	110627
Alanis S.A., Luxembourg . . . . .	110604	Italfarmaco - ITF International S.A., Luxembourg . . . . .	110640
Antlia Logistics S.A., Luxembourg . . . . .	110634	Keif Luxembourg Scandi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110606
Apin S.A.H., Luxembourg . . . . .	110605	Keif Luxembourg Scandi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110608
ARS Dentis S.A., Steinfort . . . . .	110601	Klötze, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110627
Artemor, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110615	(Le) Lion S.A.H., Luxembourg . . . . .	110606
Artemor, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110617	Loisinaut, S.à r.l., Kockelscheuer . . . . .	110626
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .	110629	Lubeh Holding S.A., Luxembourg . . . . .	110605
Boucherie Meyrer, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110627	Maine Coon S.A., Luxembourg . . . . .	110614
Boulangerie Val Fleuri S.A., Luxembourg . . . . .	110600	Maisons Loginter, S.à r.l., Mersch . . . . .	110611
Braustübl S.A., Luxembourg . . . . .	110638	Marni International S.A., Luxembourg . . . . .	110601
C.D.L.O. S.A., Goetzingen . . . . .	110624	Midget S.A.H., Luxembourg . . . . .	110606
Cecofin S.A., Luxembourg . . . . .	110617	Novophalt S.A. . . . .	110628
Chem-Dry Luxembourg S.A., Differdange . . . . .	110635	Opera - Participations 2 S.C.A., Luxembourg . . . . .	110594
Compagnie de Participations Bochart S.A., Luxembourg . . . . .	110614	Opera - Participations 2 S.C.A., Luxembourg . . . . .	110596
Congusto, Association sans but lucratif, Luxembourg . . . . .	110596	Oster Holding AG, Luxembourg . . . . .	110599
ControlConsult, S.à r.l., Kopstal . . . . .	110599	Parfin S.A.H., Luxembourg . . . . .	110605
D.B. Zwiirn Hypo JV Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110613	Partridge S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .	110600
Décolux S.A., Mondercange . . . . .	110600	PGA Kilimanjaro 3 S.A., Luxembourg . . . . .	110627
Defa S.A., Mersch . . . . .	110618	Plan-Net S.A., Rumelange . . . . .	110610
Dubloen S.A., Luxembourg . . . . .	110628	Plan-Net S.A., Rumelange . . . . .	110618
East Europe Real Estate S.A., Luxembourg . . . . .	110615	QBIC, S.à r.l., Mersch . . . . .	110606
Erasmus Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110598	RC Pneus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110640
Europartenaires S.A.H., Luxembourg . . . . .	110605	River Run Group Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	110618
EWC GmbH, Luxembourg . . . . .	110599	Salaison Weffling et Cie, S.à r.l., Wecker . . . . .	110594
Fiar S.A., Mersch . . . . .	110618	Sanitas Products S.A., Luxembourg . . . . .	110599
Fimolux International S.A., Luxembourg . . . . .	110598	Société Commerciale Industrielle et Technique (S.C.I.T.) S.A., Bascharage . . . . .	110599
Finvast S.A., Luxembourg . . . . .	110626	Steppe Investments S.A., Luxembourg . . . . .	110635
Galleria I S.A., Luxembourg . . . . .	110601	SU European Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110608
Galleria I S.A., Luxembourg . . . . .	110601	Sumala S.A., Luxembourg . . . . .	110600
Génie S.A., Luxembourg . . . . .	110628	Transoder Holding S.A., Luxembourg . . . . .	110604
Herco S.A.H., Luxembourg . . . . .	110605	Trend S.A., Luxembourg . . . . .	110598
Holleur S.A., Luxembourg . . . . .	110604	(The) UBK PEPP Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110594
Horto Services, S.à r.l., Differdange . . . . .	110635	(The) UBK PEPP Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110598
Hôtel Français S.A., Luxembourg . . . . .	110629	Vega Investments & Co S.A., Luxembourg . . . . .	110612
Hôtel Vasco da Gama, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110613	Westfin Int. S.A., Luxembourg . . . . .	110611
HP Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110629	Xerium S.A., Luxembourg . . . . .	110613
Igero Holding S.A., Luxembourg . . . . .	110611	Yaborandi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	110604
		Yin Du, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	110594

110594

**SALAISON WEFFLING ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6869 Wecker, 30, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 24.175.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(118363.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

---

**YIN DU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 187, rue de Hamm.  
R. C. Luxembourg B 89.329.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(117682.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 85.225.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06888, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

(117693.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 100.610.

In the year two thousand six, on the second of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg,

acting as representative of the general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 100.610, pursuant to resolutions of the General Partner included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said here after.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated January 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 691 of July 6, 2004; and its Articles of Association have been amended by deed of 17th August 2004, published in Memorial C number 1250 of 7 December 2004, by deed of 23rd September 2004 published in Memorial C number 23 of 11th January 2005 and by deed of 26 September 2005, published in Memorial C number 244 of February 3rd, 2006, by deed of October 5th, 2005, and for the last time by deed of November 17th, 2005, published in Memorial C number 1213 of June 22nd, 2006.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at EUR 264,170.- (two hundred sixty-four thousand one hundred and seventy euros), consisting of 11,417 (eleven thousand four hundred and seventeen) A shares and 15,000 (fifteen thousand) B shares, of a par value of EUR 10.- (ten euros) each.

3.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 3,350,000.- (three million three hundred fifty thousand euros), consisting of both Class A and Class B shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on January 23, 2004 and expiring on January 23, 2009; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

4.- Through its resolution dated September 14th, 2006, the General Partner has resolved to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders and to increase the share capital of the Company by EUR 1,750.- (thousand seven hundred and fifty euros), so as to raise it from its present amount to EUR 265,920.- (two hundred sixty-five thousand nine hundred and twenty euros) by the issue of 175 (one hundred and seventy-five) new A shares having a par value of EUR 10.- (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 173,250.- (one hundred seventy-three thousand two hundred and fifty euros).

5.- Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares, each of them the number to which he has been admitted and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 175,000.- (one hundred and seventy-five thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

6.- As a consequence of the present increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«5.1 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is set at EUR 265,920.- (two hundred sixty-five thousand nine hundred and twenty euros), consisting of 11,592 (eleven thousand five hundred and ninety-two) A shares and 15,000 (fifteen thousand) B shares, of a par value of EUR 10.- (ten euros) each, respectively entitles to the rights mentioned under 5.3 below.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at four thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A., ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.610 (la «Société»), en vertu de résolutions du Gérant Commandité incluses dans une réunion du Conseil d'Administration de la société relatée ci-après.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu le 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 691 du 6 juillet 2004 et ses statuts ont été modifiés par acte du 17 août 2004, publié au Mémorial C n° 1250 du 7 décembre 2004, par acte du 23 septembre 2004 publié au Mémorial C numéro 23 du 11 janvier 2005, par acte du 26 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 244 du 3 février 2006, par acte du 5 octobre 2005, et pour la dernière fois par acte du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1213 du 22 juin 2006.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 264.170,- (deux cent soixante-quatre mille cent soixante-dix euros), consistant en 11.417 (onze mille quatre cent dix-sept) actions A et 15.000 (quinze mille) actions B, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 3.350.000,- (trois millions trois cent cinquante mille euros), représenté des actions a et des actions B.

L'Associé Commandité est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période débutant le 23 janvier 2004 et expirant le 23 janvier 2009; l'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4.- Par sa résolution du 14 septembre 2006, le Gérant Commandité a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avérait nécessaire et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.750,- (mille sept cent cinquante euros). Suite à ces souscriptions, le capital social est porté de son montant actuel à EUR 265.920,- (deux cent soixante-cinq mille neuf cent vingt euros) par l'émission de 175 (cent soixante-quinze) actions nouvelles A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 173.250,- (cent soixante-quinze mille euros).

5.- Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représentés aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles, chacun à raison du nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 173.250,- (cent soixante-treize mille deux cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la S.C.A. est fixé à EUR 265.920,- (deux cent soixante-cinq mille neuf cent vingt euros), consistant en 11.592 (onze mille cinq cent quatre-vingt-douze) actions A et 15.000 (quinze mille) actions B, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés au paragraphe 5.3 ci-dessous.»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 83, case 2. – Reçu 1.750 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

J. Elvinger.

(119337.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

### **OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 100.610.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44336 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(119338.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

### **CONGUSTO, ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 168, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg F 6.305.

#### STATUTS

Les soussignés:

Carlotta Benedetti, architecte, de nationalité italienne, demeurant à L-2440 Luxembourg, 168, rue de Rollingergrund;  
Daniela Maniscalco, traductrice, de nationalité italienne, demeurant à L-8051 Bertrange, 14, rue Atert;  
Massimo Gabriele Schiavo, traiteur, de nationalité italienne, demeurant en Italie, Via XX Settembre 132/134 Castel di Sangro (AQ),

Rosaria Siniscalchi, fonctionnaire en retraite, de nationalité italienne, demeurant à L-1510 Luxembourg, 98/100, avenue de la Faiencerie,

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 28 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination CONGUSTO, Association sans but lucratif.

**Art. 2.** Le siège de l'association est fixé à L-2440 Luxembourg, 168, rue de Rollingergrund. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-duché sur simple décision de ses membres.

**Art. 3.** L'association a pour but de:

- a) Promouvoir la culture italienne au Grand-duché de Luxembourg auprès des enfants et des adultes d'origine italienne;
- b) Promouvoir la diffusion de la culture italienne auprès de la population résidante au Grand-duché de Luxembourg;
- c) Promouvoir et/ou soutenir des actions culturelles ayant pour but la promotion de la culture italienne ou visant à resserrer les liens d'amitié entre tous les résidents quels que soient leurs origines;
- d) Mettre en route et/ou soutenir toute action et initiative visant à favoriser la réussite de l'étude de la Civilisation et de la Culture de la table et du Savoir Vivre à l'italienne,
- e) Promouvoir le livre et la lecture auprès des enfants et des adultes;
- f) Mettre en route ou soutenir des projets et des actions tendant à favoriser la

promotion de thèmes culturels concernant le panorama gastronomique passé et futur italien en particulier et européen en général.

g) Promouvoir, par le moyen des événements et occasions conviviales, une réflexion sur l'alimentation qui de nourriture dévient science et culture.

h) Favoriser la participation sociale et politique des jeunes issus de l'immigration.

**Art. 4.** L'association est constituée pour une durée indéterminée et poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 5.** Pour atteindre ses objectifs l'association pourra:

a) Collaborer avec d'autres associations et organismes poursuivant des objectifs similaires;

b) Coopérer avec les administrations italiennes et luxembourgeoises dans l'intérêt des enfants fréquentant les systèmes éducatifs au Luxembourg.

c) Tenir compte des indications venant des instances consulaires et diplomatiques italiennes pour la mise en route et le suivi des cours de culture italienne pour les enfants et les adultes;

**Art. 6.** Les ressources de l'Association sont constituées notamment par:

a) Les cotisations des membres;

b) Les subsides et subventions versés par les autorités italiennes et luxembourgeoises dans le respect des réglementations en vigueur;

c) Les donations ou héritages, qui ne pourront être acceptés que dans le respect des dispositions législatives en vigueur;

d) Toute autre contribution privée ou publique;

e) La vente de biens ou de services en relation avec les finalités de l'association.

**Art. 7.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du Conseil d'Administration à la suite d'une demande écrite ou verbale et après acquittement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. La cotisation annuelle ne peut excéder 100 euros.

**Art. 8.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au Conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Est également réputé démissionnaire tout membre dont la qualité de membre n'est pas renouvelée à la majorité simple lors de l'assemblée générale.

**Art. 9.** Les membres pourront être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 10.** Pour les modifications au statuts ou pour la dissolution de l'association, les règles prévues par la loi du 28 avril 1928 telles qu'elle a été modifiée sont d'application stricte.

**Art. 11.** L'assemblée est composée de tous les membres de l'association ayant quitté la cotisation annuelle, Elle se réunit sur convocation du conseil d'administration. Elle se réunit au moins une fois par an avant le 31 mars de chaque année. La convocation à l'assemblée générale se fait huit jours avant sa tenue par lettre adressée par le conseil d'administration à tous les membres. L'ordre du jour est indiqué dans la convocation.

L'assemblée générale nomme et révoque les membres du conseil d'administration. Elle fixe le montant de la cotisation annuelle. Elle approuve les comptes et les budgets.

Tous les membres disposent d'une voix à l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où la loi en décide autrement.

Les rapports d'activités, les bilans et budgets, le projet d'activités ainsi que la liste des membres sont transmis aux autorités compétentes dans les 30 jours qui suivent l'assemblée générale.

Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un registre gardé au siège de l'association. Les membres et les tiers peuvent prendre connaissance des délibérations de l'assemblée sur simple demande.

**Art. 12.** L'association est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois membres qui sont nommées et révoquées par le conseil d'administration.

Le Conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extra-judiciaires. Il peut déléguer ses pouvoirs à un membre ou à un tiers.

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé, le budget du prochain exercice ainsi qu'un projet d'activités.

**Art. 13.** Toutes les fonctions exercées au sein du Conseil d'administration de l'association ont un caractère bénévole et sont exemptes de toute rémunération.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

D. Maniscalco, R. Siniscalchi, C. Benedetti.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01706. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119666.3//88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 85.225.

—

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06887, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

(117696.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**ERASME INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 102.510.

—

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06886, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour ERASME INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(117697.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**TREND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 87.074.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(117767.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**FIMOLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 113.445.

—

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 octobre 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.

- La Société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, a été élue administrateur. Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118003.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE (S.C.I.T.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 11, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 97.384.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(117768.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**EWC GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 52.000.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(117771.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**OSTER HOLDING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 76.680.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(117788.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**ControlConsult, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8186 Kopstal, 2, rue Mercier.  
R. C. Luxembourg B 89.707.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(117792.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**SANITAS PRODUCTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 106.701.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 octobre 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur;

- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Jan Rottiers, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui se terminera en l'an 2011. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118012.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110600

**BOULANGERIE VAL FLEURI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, rue Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 46.086.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(117797.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**SUMALA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 49.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06567, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(117798.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**AGENCE UELZECHT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 87.635.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(117803.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**PARTRIDGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.  
R. C. Luxembourg B 81.179.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(117806.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**DECOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3925 Mondorcange, 23, rue des Fleurs.  
R. C. Luxembourg B 103.179.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2006*

Les actionnaires de la Société DECOLUX S.A. Société Anonyme ont pris lors de l'assemblée la résolution suivante:

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de M. Patrick Grof, né le 18 septembre 1973 à Esch-sur-Alzette, résidant au 159, rue d'Esch, L-4380 Ehlerange dans sa fonction d'administrateur et décide de nommer pour une durée de six ans comme administrateur remplaçant M. Joël Tramarin, né le 7 octobre 1968 à Dudelange, résident au 9, rue de Noertzange, L-3315 Bergem.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118028.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---



**MARNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 73.214.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 (version abrégée) (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2005 déposé le 23 mai 2006 n° L060049081.04), enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(117809.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**GALLERIA I, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 81.317.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV02000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A. / TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Director / Director

Signature / Signature

(117818.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**GALLERIA I, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 81.317.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV02001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A. / TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Director / Director

Signature / Signature

(117852.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**ARS DENTIS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8440 Steinfort, 32-34, route de Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 120.991.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zweiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Dr. Manfred Pazen, Zahnarzt, wohnhaft in L-8440 Steinfort, 32-34, route de Luxembourg;

Genannter Komparent ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung ARS DENTIS S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Steinfort.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins

Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien, sowie jegliche Art von Verwaltungsdienstleistungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 31.000,- EUR (einunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 310 (dreihundert-zehn) Aktien von jeweils 100,- EUR (einhundert Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Wenn jedoch die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wird, oder wenn im Verlauf einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär hat, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrates auf ein Mitglied beschränkt werden bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche die Existenz von mehr als einem Aktionär feststellt.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 8.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Donnerstag des Monats Mai um 16.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 11.** Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 12.** Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

**Art. 13.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären der Komparent, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

Herr Dr. Manfred Pazen, vorgenannt, dreihundertzehn Aktien . . . . .	310
Total: dreihundertzehn Aktien . . . . .	310

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von 31.000,- EUR (einunddreißigtausend Euro) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Als dann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8440 Steinfort, 32-34, route de Luxembourg.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - Herr Dr. Manfred Pazen, Zahnarzt, geboren am 24. Januar 1953 in Zeltingen-Rachtig (Deutschland), wohnhaft in L-8440 Steinfort, 32-34, route de Luxembourg;
  - Herr David Pazen, Student, geboren am 20. November 1980 in Mainz (Deutschland), wohnhaft in L-8440 Steinfort, 32-34, route de Luxembourg;
  - Fräulein Claudia Pazen, Studentin, geboren am 23. Januar 1984 in Mainz (Deutschland), wohnhaft in L-8440 Steinfort, 32-34, route de Luxembourg.
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:  
Die Aktiengesellschaft FINPART S.A., mit Sitz in L-1215 Luxemburg, 32, rue de la Barrière, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 92.961.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2009.
- 6.- Gebrauch machend vom durch Artikel 7 der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herr Dr. Manfred Pazen, vorgenannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen mit einbegriffen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: M. Pazen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2006, vol. 539, fol. 13, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, der 30. Oktober 2006.

J. Seckler.

(119737.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

110604

**YABORANDI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.627.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YABORANDI HOLDING S.A.  
DMC, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.  
Administrateur / Administrateur  
Signature / Signature

(117856.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**TRANSSODER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.491.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSSODER HOLDING S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

(117859.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**HOLLEUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.515.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLLEUR S.A.  
LOUV, S.à r.l. / J.-P. Reiland  
Administrateur / Administrateur  
Signature / -

(117861.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**ALANIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 73.829.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 octobre 2006*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ALANIS S.A., il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED de sa fonction d'administrateur
- de procéder à la nomination de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- Fabio Gaggini
- TCG GESTION S.A.

Leur mandat expirant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de 2010

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / TCG GESTION S.A.  
Director / Director  
Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119334.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

---

**LUBEH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 12.668.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117965.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**PARFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 5.370.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117967.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**HERCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 39.846.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117976.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**EUROPARTENAIRES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 30.271.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117977.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**APIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 34.325.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117980.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

110606

**LE LION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.440.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117981.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**MIDGET S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 30.339.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117983.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**QBIC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 76.722.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois d'octobre 2006.

*Pour QBIC, S.à r.l.*

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(117986.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**KEIF LUXEMBOURG SCANDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 119.739.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of September,  
Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KENMORE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND LIMITED, a Guernsey registered investment company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with the register of companies of Guernsey, under number 45394,

duly represented by Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of KEIF LUXEMBOURG SCANDI, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary of September 20, 2006 (the «Company»), which registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations are pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by fifty-seven thousand euro (EUR 57,000.-), from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to sixty-nine thousand five hundred euro (EUR 69,500.-) by the issue of two thousand two hundred eighty (2,280) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of fifty-seven thousand euro (EUR 57,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6. paragraphe 1.** The share capital is fixed at sixty-nine thousand five hundred euro (EUR 69,500.-) represented by two thousand seven hundred eighty (2,780) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six septembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KENMORE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND LIMITED, une société d'investissement ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, (la «Société»), constituée et régie selon les lois de Guernesey, et inscrite auprès du registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 45394,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de KEIF LUXEMBOURG SCANDI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (la «Société»), constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg suivant acte du notaire soussigné du 20 septembre 2006, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg et la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sont en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cinquante-sept mille euros (EUR 57.000.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 69.500.-) par l'émission de deux mille deux cent quatre-vingt (2.280) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cinquante-sept mille euros (EUR 57.000.-), se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 paragraphe premier des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. paragraphe 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 69.500.-), représenté par deux mille sept cent quatre-vingt (2.780) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 74, case 11. – Reçu 570 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2006.

P. Bettingen.

(119767.3/202/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**KEIF LUXEMBOURG SCANDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 119.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2006.

P. Bettingen.

(119768.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**SU EUROPEAN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.958.

In the year two thousand and six, on the eleventh of August.

Before Us, M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

AFERINA HOLDINGS LIMITED, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under Cyprus law, and having its registered office at 284, Arch. Makarios III Avenue, fortuna Court, Block «B», 2nd floor, CY-3105 Limassol, Cyprus, registered in the Registrar of Companies under the number 163.143,

here represented by Mrs Annie Lyon, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

That proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through his mandatory, declared and requested the notary to act:

- that the appearing party is the sole actual partner of MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, not yet registered in the R.C.S. Luxembourg section B, incorporated by deed of the undersigned notary on the 4th of August 2006, not yet published in the Mémorial C, and

- that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder states that by a transfer of shares under private seal on the 10th of August 2006, the public limited company ECOREAL S.A., with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, has transferred its 250 (two hundred fifty) sharequotas of 50.- EUR (fifty Euro) each in the said company MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l. to the company AFERINA HOLDINGS LIMITED, prenamed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from its current name MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l. to SU EUROPEAN PROPERTIES, S.à r.l. and subsequently amends article two of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The company's name is SU EUROPEAN PROPERTIES, S.à r.l.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,262,500.- (one million two hundred sixty-two thousand five hundred Euro), in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,275,000.- (one million two hundred and seventy-five thousand Euro), by creating and issuing 25,250 (twenty-five thousand two hundred and fifty) new sharequotas having a par value of EUR 50.- (fifty Euro) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas and issued with a total share premium of EUR 5,050,000.- (five million and fifty thousand Euro).

The 25,250 (twenty-five thousand two hundred and fifty) new sharequotas have been subscribed and fully paid up, as well as the related share premium, by the Sole Shareholder the company AFERINA HOLDINGS LIMITED, prenamed, by contribution in kind of:

- all the 250 (two hundred fifty) sharequotas of EUR 50.- (fifty Euro) each and representing 100% of the share capital of MCG INVESTMENTS, S.à r.l. («MCG»), a limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B 115.502, estimated at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), and

- all the 500 (five hundred) shares of EUR 50.- (fifty Euro) each and representing 100% of the share capital of BOCA, S.à r.l. («BOCA»), a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at



65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration number R.C.S. Luxembourg B 106.220, estimated at EUR 6,300,000.- (six million three hundred thousand Euro).

Proof of the existence and the value of this contribution was given to the undersigned notary.

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that further to the capital increase the Company holds 100% of the shares of MCG and BOCA, respectively, i.e. more than 65% of all outstanding shares of MCG and of BOCA, respectively, the Company hereby expressly requests the proportional capital duty exemption pursuant to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended, which provide for a fixed registration tax perception in such a case.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article six, paragraph one, of the articles of association is amended as follows:

«**Art. 6. (paragraph 1).** The corporate capital is set at EUR 1,275,000.- (one million two hundred and seventy-five thousand Euro) represented by 25,500 (twenty-five thousand five hundred) sharequotas of EUR 50.- (fifty Euro) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

*A comparu:*

AFERINA HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée, établie sous la loi cyprioise, et ayant son siège social au 284, Arch. Makarios III Avenue, fortuna Court, Block «B», 2nd floor, CY-3105 Limassol, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 163.143,

ici représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, non encore inscrite au R.C.S. Luxembourg section B, constituée par acte du notaire soussigné en date du 4 août 2006, non encore publié au Mémorial C, et

- que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 10 août 2006, la société anonyme ECOREAL S.A., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a cédé ses 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune dans la prédite société MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l. à la société AFERINA HOLDINGS LIMITED.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de sa dénomination actuelle MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l. en SU EUROPEAN PROPERTIES, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de SU EUROPEAN PROPERTIES, S.à r.l.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 1.262.500,- (un million deux cent soixante-deux mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.275.000,- (un million deux cent soixante-quinze mille euros), par la création et l'émission de 25.250 (vingt-cinq mille deux cent cinquante) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et émises avec une prime d'émission totale de EUR 5.050.000,- (cinq millions cinquante mille euros).

Les 25.250 (vingt-cinq mille deux cent cinquante) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées entièrement, ainsi que la prime d'émission y relative, par l'associé unique la société AFERINA HOLDINGS LIMITED, prénommée, par apport:

- des 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune et représentant 100% du capital social de MCG INVESTMENTS, S.à r.l. («MCG»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B 115.502, évaluées à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), et

- des 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune et représentant 100% du capital social de BOCA, S.à r.l. («BOCA»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B 106.220, évaluées à EUR 6.300.000,- (six millions trois cent mille euros).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

*Demande d'exonération du droit d'apport*

Vu que, à la suite de l'augmentation de capital, la Société détient 100% des parts sociales de MCG et de BOCA, respectivement, c'est-à-dire plus de 65% des parts sociales émises par MCG et par BOCA, respectivement, la Société demande expressément par la présente le bénéfice de l'exemption du droit d'apport en conformité avec l'Article 4.2 de la Loi modifiée du 29 décembre 1971, qui prévoit un droit fixe d'enregistrement dans ce cas.

*Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article six, alinéa premier, des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à EUR 1.275.000,- (un million deux cent soixante-quinze euros), représenté par 25.500 (vingt-cinq mille cinq cents) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de trois mille cinq cents euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Lyon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2006, vol. 537, fol. 71, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2006.

J. Seckler.

(118550.3/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

**PLAN-NET S.A., Société Anonyme,  
(anc. PLAN-NET, S.à r.l.).**

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.  
R. C. Luxembourg B 74.323.

*Résolutions du conseil d'administration du 11 août 2006*

Liste de présence:

Monsieur Raymond Massard

Signature

Madame Karin Hoegener

Signature

Monsieur Laurent Bohnert

Signature

Après délibérations, les administrateurs ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Madame Karin Hoegener, avec adresse professionnelle à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs est nommée administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Raymond Massard.

*Deuxième résolution*

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Un droit de co-signature obligatoire est accordé à l'administrateur-délégué.

Rumelange, le 11 août 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00525. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(118036.4//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110611

**MAISONS LOGINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 51.564.

Les documents de clôture de l'année 2005 enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, septembre 2006.

Pour MAISONS LOGINTER, S.à r.l.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(117989.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**WESTFIN INT. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 82.911.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 25 octobre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 28 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour une durée de -1- (un) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Eric Giacometti, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

WESTFIN INT. S.A.

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118000.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**IGERO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 78.292.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2006, les mandats des administrateurs KOFFOUR S.A., LANNAGE S.A., VALON S.A. ainsi que du commissaire aux comptes AUDIT-TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour IGERO HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-Président / -

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé) D. Hartmann.

(118018.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110612

**ALANIS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 73.829.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu le 5 décembre, 2000 entre ALANIS S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118001.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**VEGA INVESTMENTS & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.668.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 7 août 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Neuvième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 6 juin 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi, en qualité d'Administrateur et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pietro Segalerba, 3C, Via Antonio Crocco, I-16122 Genova (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

VEGA INVESTMENTS & CO S.A.

D. Murari / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118002.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**ILDYA COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 100.105.

—  
La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le N° B 63.836, fait savoir qu'elle a déposé son mandat de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118006.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

110613

**XERIUM S.A., Société Anonyme (en liquidation).**  
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 68.095.

—  
DISSOLUTION

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 29 septembre 2006*

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 septembre 2006 que:

1. La clôture de la liquidation de la Société a été prononcée;
2. Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 29 septembre 2006 décidant de la clôture de la liquidation, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07922. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(118004.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**HOTEL VASCO DA GAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 64.657.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, du 27, rue Joseph Junck, L-1839 Luxembourg au 21, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

I. Martins Mendes

*Gérante*

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06621. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(118026.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**D.B. ZWIRN HYPO JV HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 103.126.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 20 octobre 2006*

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

- la démission de Monsieur Perry Adam Gruss, chief finance officer, né le 14 août 1967 à New York, demeurant au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, 10151 New York, USA, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2006 est acceptée;

- la démission de Monsieur Thijs van Ingen, employé privé, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2006 est acceptée;

- Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, né le 22 avril 1972 à Padova, demeurant au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2006 pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

*Pour D.B. ZWIRN HYPO JV HOLDINGS, S.à r.l.*

MERCURIA SERVICES

*Mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00401. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(119331.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

---

110614

**MAINE COON S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 77.750.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 29 septembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 14 juillet 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de renommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Davide Murari employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire, et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

*Le Conseil d'Administration*  
D. Murari / E. Giacometti  
*Administrateur / Président*

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06210. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(118007.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS BOCHARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 84.974.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 521 du 4 avril 2002;  
Modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 14 août 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1500 du 17 octobre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 octobre 2006 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, résidant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, administrateur;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, résidant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, administrateur;
- Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, résidant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

*Pour la société COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS BOCHARD S.A.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06752. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(118011.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**EAST EUROPE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 85.222.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 13 septembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 10 mai 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

*Le Conseil d'Administration*

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06204. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(118009.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**ARTEMOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 120.986.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of September.

Before M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The public limited company governed by the laws of the Republic of Panama B.F.T. BROKERS FOOD AND TRADING S.A., having its registered office in Panama-City, 53 E. Street Marbella, MMG Tower, 16th floor, (Republic of Panama), inscribed in the Companies' Register of Panama under the number 130495,

here represented by Mr. Alexandre Taskiran, chartered accountant, professionally residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the mandatory, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the limited liability company («société à responsabilité limitée») ARTEMOR, S.à r.l., with registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, not yet inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 18th of September 2006, not yet published in the Mémorial.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital by seven hundred eighty-two thousand and fifty Euros (782,050.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR up to seven hundred ninety-four thousand five hundred and fifty Euros (794,550.- EUR), by the issue of thirty-one thousand two hundred and eighty-two (31,282) new shares with a par value of twenty-one Euros (25.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription and payment*

The thirty-one thousand two hundred and eighty-two (31,282) new shares have been subscribed by the prenamed public limited company under the laws of the Republic of Panama B.F.T. BROKERS FOOD AND TRADING S.A. and fully paid up by the aforesaid subscriber by contribution in kind of six thousand three hundred and eighty-six (6,386) existing shares, representing 41.66% of the company's capital, of the company governed by the laws of Spain VISTA VALLE DE AGATE S.L., with registered office in Las Palma de Gran Canaria, Calle Eduardo Benot Nº1, valued at seven hundred eighty-two thousand and fifty Euros (782,050.- EUR).

Proof of the existence and the value of this contribution was given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

In order to reflect such action, the sole partner decides to amend article 6 of the articles of association and to give it the following wording:

«**Art. 6.** The company's capital is set at seven hundred ninety-four thousand five hundred and fifty Euros (794,550.- EUR), represented by thirty-one thousand seven hundred and eighty-two (31,782) shares of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.»

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine thousand seven hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme régie par les lois de la République de Panama B.F.T. BROKERS FOOD AND TRADING S.A., ayant son siège social à Panama-City, 53 E. Street Marbella, MMG Tower, 16th floor, (République de Panama), inscrite au Registre des Sociétés de Panama sous le numéro 130495,

ici représentée par Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procurations sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ARTEMOR, S.à r.l., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 septembre 2006, non encore publié au Mémorial.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent quatre-vingt-deux mille cinquante euros (782.050.- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante euros (794.550.- EUR) par l'émission de trente et un mille deux cent quatre-vingt-deux (31.282) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

Les trente et un mille deux cent quatre-vingt-deux (31.282) nouvelles parts sociales ont été souscrites par la prédé-signée société anonyme régie par les lois de la République de Panama B.F.T. BROKERS FOOD AND TRADING S.A. et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant apport de six mille trois cent quatre-vingt-six (6.386) actions existantes, faisant 41,66% du capital social, de la société régie par les lois d'Espagne VISTA VALLE DE AGATE S.L., avec siège social à Las Palma de Gran Canaria, Calle Eduardo Benot Nº1, évaluées à sept cent quatre-vingt-deux mille cinquante euros (782.050.- EUR).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante euros (794.550.- EUR), représenté par trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (31.782) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.»



110617

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2006, vol. 539, fol. 14, case 4. – Reçu 7.820,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2006.

J. Seckler.

(119765.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

---

**ARTEMOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 120.986.

—

Statuts coordonnés déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2006.

J. Seckler.

(119766.3/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

---

**CECOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.704.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 25 juillet 2005, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 8 mars 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

*Le conseil d'administration*

D. Murari / S. Vandì

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119412.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

---

110618

**PLAN-NET S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. PLAN-NET, S.à r.l.).**  
Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.  
R. C. Luxembourg B 74.323.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Rumelange, le 10 août 2006*

Il résulte de l'assemblée des actionnaires que:

- 1) Monsieur Laurent Bohnert avec adresse professionnelle à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs a été élu administrateur en remplacement de Monsieur Brent Frère.
- 2) Le mandat d'administrateur de Monsieur Bohnert prendra fin à l'assemblée générale de l'an 2012. Ces décisions ont été prises à l'unanimité.

Rumelange, le 10 août 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118036.5//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**DEFA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 69.594.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2006*

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118037.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**FIAR S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 54.637.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2006*

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118038.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**RIVER RUN GROUP LUXEMBOURG**  
Registered office: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 120.978.

#### STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of September.

Before M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- Mr. Paul James Blanchfield, company director, residing in Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Ireland).

2.- Mrs. Jane Ellen Gilloway, sales manager, residing in Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Ireland).

Both are represented, by virtue of two proxies given under private seal, by the public limited company FIDUCIAIRE EUROLUX, with registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

here duly represented by Mr. Carsten Söns, jurist, professionally residing in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

#### **Title I.- Denomination - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of RIVER RUN GROUP LUXEMBOURG

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

#### **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

#### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

**Art. 12.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting is held on the 2nd Monday of June at 02.00 p.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

#### **Title VI.- Accounting year - Allocation of profits**

**Art. 18.** The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

#### **Title VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory dispositions*

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2007.

##### *Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Paul James Blanchfield, company director, residing in Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Ireland)	
five hundred shares . . . . .	500
2.- Mrs Jane Ellen Gilloway, sales manager, residing in Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Ireland)	
five hundred shares . . . . .	500
Total: one thousand shares . . . . .	1,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

##### *Declaration - Estimate of costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred Euros.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
  - a) Mr. Paul James Blanchfield, company director, born in Dublin, (Ireland), on the 8th of April 1961, residing in Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Ireland);
  - b) Mrs. Jane Ellen Gilloway, sales manager, born in Dublin, (Ireland), on the 28th of March 1968, residing in Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Ireland);
  - c) Mr. James Blanchfield, pensioner, born in Dublin, (Ireland), on the 13th of January 1921, residing in Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Ireland).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:  
The limited liability company EUROPEAN AUDIT, with registered office in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 50.956.
- 4.- The registered office is established in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2012.
- 6.- The board of directors is authorized to nominate one or several of its members as delegate of the board.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Paul James Blanchfield, administrateur de société, demeurant à Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Irlande).
- 2.- Madame Jane Ellen Gilloway, directrice commerciale, demeurant à Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Mande).

Tous les deux sont ici représentés, vertu de deux procurations sous seing privé délivrées, par la société anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, ici dûment représentée par Monsieur Carsten Söns, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RIVER RUN GROUP LUXEMBOURG.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

### **Titre II.- Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Titre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

##### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. M. Paul James Blanchfield, administrateur de société, demeurant à Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook Apt. 14, (Irlande)	
cinq cents actions . . . . .	500
2. Mme Jane Ellen Gilloway, directrice commerciale, demeurant à Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook Apt. 14, (Irlande)	
cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

##### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Paul James Blanchfield, administrateur de société, né à Dublin, (Irlande), le 8 avril 1961, demeurant à Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Irlande);
  - b) Madame Jane Ellen Gilloway, directrice commerciale, née à Dublin, (Irlande), le 28 mars 1968, demeurant à Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Irlande);
  - c) Monsieur James Blanchfield, retraité, né à Dublin, (Irlande), le 13 janvier 1921, demeurant à Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Irlande).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

La société à responsabilité limitée EUROPEAN AUDIT, avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.956.
- 4.- Le siège social est établi à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Söns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2006, vol. 539, fol. 18, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2006.

J. Seckler.

(119639.3/231/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

### C.D.L.O., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.  
R. C. Luxembourg B 120.980.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mademoiselle Anne Boutay, employée, née à Rocourt/Ville de Liège/Belgique, le 4 août 1980, demeurant à B-4000 Liège, 81, rue Ambiorix.

2) Monsieur François Boutay, employé, né à Rocourt/Ville de Liège/Belgique, le 7 mars 1979, demeurant à B-4000 Liège, 53, rue Patenier.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C.D.L.O.

Le siège de la société est établi à Goetzingen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du pays par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 2.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet pour son propre compte l'exploitation d'une entreprise de promotion immobilière, gestion d'immeubles, toutes transactions immobilières, import-export, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

#### Titre II: Capital, Actions

**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### Titre III: Administration

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.



**Art. 6.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 8.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors de son sein, associé ou non.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, chaque premier jeudi du mois de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et fini le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce versement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physique ou morale, nommé par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 16.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 12 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2007.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Mademoiselle Anne Boutay, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Monsieur François Boutay, prénommé, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme trente et un mille euros (31.000,00 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

110626

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 1.500,00 euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) Mademoiselle Anne Boutay, employée, née à Rocourt/Ville de Liège/Belgique, le 4 août 1980, demeurant à B-4000 Liège, 81, rue Ambiorix.

2) Monsieur François Boutay, employé, né à Rocourt/Ville de Liège/Belgique, le 7 mars 1969, demeurant à B-4000 Liège, 53, rue Patenier.

3) Monsieur Dominique Boutay, ingénieur-civil architecte, né à né à Rocourt/Ville de Liège/Belgique, le 24 janvier 1955, demeurant à B-4020 Liège, 47 Quai Mativa.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Romain Schumacher, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

Le siège social de la société est fixé à L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Dominique Boutay, prénommé.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite se sont réunis les membres du conseil d'administration et ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Dominique Boutay, prénommé, est nommé administrateur délégué et président du conseil d'administration, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Boutay, F. Boutay, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 15, case 6. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J.-P. Hencks.

(119641.3/216/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**LOISINAUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 4, rue de la Ferme.

R. C. Luxembourg B 80.900.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(118040.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**FINVAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 41.293.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Signature.

(118098.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**BOUCHERIE MEYRER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 32, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 55.925.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(118041.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**IMMO SHARP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7395 Hünnsdorf, 50, rue de Steinsel.  
R. C. Luxembourg B 49.770.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(118043.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**PGA KILIMANJARO 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 75.902.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 15 décembre 2004*

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la société du 33, boulevard du Prince, L-1724 Luxembourg, au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06687. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(118045.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

**KLÖTZE, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 111.478.

*Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006*

L'associé unique de KLÖTZE (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels et M. Matthew Horgan, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,

- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

KLÖTZE

A. Botfield

*Manager of the Company*

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07405. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(118066.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

---

110628

**GENIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 69.769.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 août 2006*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- NAVILUX S.A., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, administrateur-délégué.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.  
Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118049.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**DUBLOEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 60.508.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 25 octobre 2006 que les Actionnaires ont élu comme Administrateurs et Commissaire aux comptes:

*Administrateurs:*

- ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- ATC SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118050.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**NOVOPHALT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 28.781.

En date du 17 octobre 2006, Messieurs John Seil, Luc Hansen et Edmond Ries ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118052.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110629

**HOTEL FRANÇAIS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 59.226.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(118054.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.314.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2006*

- Monsieur Peter Stormonth Darling, conseiller en placements, demeurant 7 Swan Walk, SW34JJ Londres, Royaume-Uni, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Robert Dwek, homme d'affaires, demeurant 10C, Chemin de la Haute Belotte, 1222 Vévenaz, Suisse;
- Monsieur Moïse Dwek, analyste financier, demeurant au 15A, Chemin Rieu, 1208 Genève, Suisse;
- Monsieur Mayer Dwek, analyste financier, demeurant 81, Chemin de la Planta, 1223 Cologny;
- Monsieur Maurice Dwek, homme d'affaires, demeurant 12, Chemin de la Chevillarde, 1208 Genève, Suisse;
- Monsieur Gabriel Gumener, homme d'affaires, demeurant au 118, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse;
- Monsieur David P. McNaughtan, conseiller en placements, demeurant à Nutmeg House, Shamrock Road, Lyford Cay, PO Box N-7776 Nassau, Bahamas;

ont été révoqués de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Patrick Murray, expert-comptable, demeurant au 32, Bolingbroke road, W14 0AL Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Hervé Javice, conseiller en placements, demeurant au 17B, Heath Drive, NW3 7SL Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07765. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé) D. Hartmann.*

(118055.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**HP LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 120.988.

#### STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth of September.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Appeared:

- 1.- Mr. Jean Daniel Cohen, Director of Companies, born in Casablanca (Morocco), on the 22nd of September 1962, residing professionally C/O HERMES PARTNERS, 24, avenue Hoche, F-75008 Paris (France);
- 2.- Mr. Alain Heinz, Director of Companies, born in Forbach (France), on the 17 of May 1968, residing professionally C/O HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- 3.- Mr. Gregg Hayden, Director of Companies, born on the 18th of June 1959, residing professionally C/O HERMES PARTNERS, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA);
- 4.- Mr. Shuro Uzu, Director of Companies, born in Shimane (Japan), on the 4th October 1948, residing professionally C/O HERMES CAPITAL PARTNERS JAPAN LTD - 5 - 7 F Hori Bldg, Nihonbashi-Hisamatsu-Cho, Chuo-Ku, Tokyo 103-0005 (Japan);

here represented by Mr. Laurent Kind, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

### Chapter I.- Purpose - Name - Duration

**Art. 1.** A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

**Art. 2.** The purpose of the company are also all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The company shall take the name of HP LUX, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

### Chapter II.- Corporate capital - Sharequotas

**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, which have been subscribed as follows:

1. Mr. Jean Daniel Cohen, Director of Companies, born in Casablanca (Morocco), on the 22nd of September 1962 residing professionally C/O HERMES PARTNERS, 24, avenue Hoche, F-75008 Paris (France) four hundred and twenty-five sharequotas . . . . .	425
2. Mr. Alain Heinz, Director of Companies, born in Forbach (France), on the 17th of May 1968, residing professionally C/O HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg twenty-five sharequotas . . . . .	25
3. Mr. Gregg Hayden, Director of Companies, born on the 18th of June 1959, residing professionally C/O HERMES PARTNERS, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA) twenty-five sharequotas . . . . .	25
4. Mr. Shuro Uzu, Director of Companies, born in Shimane (Japan), on the 4th of October 1948, residing professionally C/O HERMES CAPITAL PARTNERS JAPAN LTD - 5 - 7 F Hori Bldg, Nihonbashi-Hisamatsu-Cho, Chuo-Ku, Tokyo 103-0005 (Japan) twenty-five sharequotas . . . . .	25
Total: five hundred sharequotas . . . . .	500

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

### Chapter III.- Management

**Art. 10.** The company shall be managed by a Board of Managers composed of Managers of category A and of Managers of category B, who need not be shareholders. The Managers are nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

### Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

### Chapter V.- General stipulations

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

#### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2006.

#### *Payment of the sharequotas*

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euros.

#### *Decisions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholders took the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

2.- The following are appointed directors of category A:

- Mr. Jean Daniel Cohen, Director of Companies, born in Casablanca (Morocco), on the 22nd of September 1962, residing professionally C/O HERMES PARTNERS, 24, avenue Hoche, F-75008 Paris (France);

- Mr. Alain Heinz, Director of Companies, born in Forbach (France), on the 17 of May 1968, residing professionally C/O HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;

3.- The following are appointed directors of category B:

- Mr. Gregg Hayden, Director of Companies, born on the 18th of June 1959, residing professionally C/O HERMES PARTNERS, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA);

- Mr. Shuro Uzu, Director of Companies, born in Shimane (Japan), on the 4 of October 1948, residing professionally C/O HERMES CAPITAL PARTNERS JAPAN LTD - 5 - 7 F Hori Bldg, Nihonbashi-Hisamatsu-Cho, Chuo-Ku, Tokyo 103-0005 (Japan).

4.- The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of one Manager of category A and of any other Manager.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Daniel Cohen, Administrateur de Sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 22 septembre 1962, demeurant professionnellement C/O HERMES PARTNERS, 24, avenue Hoche, F-75008 Paris (France);

2.- Monsieur Alain Heinz, Administrateur de Sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement C/O HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;

3.- Monsieur Gregg Hayden, Administrateur de Sociétés, né le 18 juin 1959, demeurant professionnellement C/O HERMES PARTNERS, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA);

4.- Monsieur Shuro Uzu, Administrateur de Sociétés, né à Shimane (Japon), le 4 octobre 1948, demeurant professionnellement C/O HERMES CAPITAL PARTNERS JAPAN LTD - 5 - 7 F Hori Bldg, Nihonbashi-Hisamatsu-Cho, Chuo-Ku, Tokyo 103-0005 (Japon);

ici représentés par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparants, représentés comme dit ci-avant, requièrent le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société aura pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de HP LUX, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

- |  |     |
|--|-----|
| 1. M. Jean Daniel Cohen, Administrateur de Sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 22 septembre 1962 demeurant professionnellement C/O HERMES PARTNERS, 24, avenue Hoche, F-75008 Paris (France)             |     |
| quatre cent vingt-cinq parts sociales. ....  | 425 |
| 2. M. Alain Heinz, Administrateur de Sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968 demeurant professionnellement C/O HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A. 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg |     |
| vingt-cinq parts sociales. ....  | 25  |
| 3. M. Gregg Hayden, Administrateur de Sociétés, né le 18 juin 1959, demeurant professionnellement C/O HERMES PARTNERS, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA)                           |     |
| vingt-cinq parts sociales. ....  | 25  |



4. M. Shuro Uzu, Administrateur de Sociétés, né à Shimane (Japon), le 4 octobre 1959 demeurant professionnellement C/O HERMES CAPITAL PARTNERS JAPAN LTD - 5 - 7 F Hori Bldg, Nihonbashi-Hisamatsu-Cho, Chuo-Ku, Tokyo 103-0005 (Japon)	25
vingt-cinq parts sociales . . . . .	
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### Titre III.- Administration et gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil composé de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, actionnaires ou non. Les Gérants sont nommés et en tout temps révocables par l'assemblée générale qui définit leurs pouvoirs et compétences.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### Titre IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### Titre V.- Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

#### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

110634

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros.

*Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 2.- Sont désignés comme Gérants de Catégorie A de la société:
  - Monsieur Jean Daniel Cohen, Administrateur de Sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 22 septembre 1962, demeurant professionnellement C/O HERMES PARTNERS, 24, avenue Hoche, F-75008 Paris (France);
  - Monsieur Alain Heinz, Administrateur de Sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement C/O HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- 3.- Sont désignés comme Gérants de Catégorie B de la société:
  - Monsieur Gregg Hayden, Administrateur de Sociétés, né le 18 juin 1959, demeurant professionnellement C/O HERMES PARTNERS, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA);
  - Monsieur Shuro Uzu, Administrateur de Sociétés, né à Shimane (Japon), le 4 octobre 1948, demeurant professionnellement C/O HERMES CAPITAL PARTNERS JAPAN LTD - 5 - 7 F Hori Bldg, Nihonbashi-Hisamatsu-Cho, Chuo-Ku, Tokyo 103-0005 (Japon).
- 4.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et de tout autre gérant.

*Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Kind, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2006, vol. 539, fol. 9, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2006.

J. Seckler.

(119729.3/231/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**ANTLIA LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 106.998.

Par résolutions prises le 13 octobre 2006 des actionnaires de la Société ANTLIA LOGISTICS S.A., société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, prennent acte de ce qui suit:

1. M. Jan Van Lancker, demeurant Gentbos 1, 9820 Merelbeke (Belgique) et M. Francis Hendrickx, demeurant Zee-dijk-Knokke 639/0051, 8300 Knokke-Heist (Belgique) démissionnent de leur poste d'Administrateur avec effet immédiat.

2. M. Daniel Peeters, Mr Paul Huyghe et M. Philippe Van der Beken, sont élus comme Administrateurs avec effet immédiat.

3. Les Administrateurs sont requalifiés de façon suivante:

i. sont nommés Administrateurs de catégorie B:

M. Bart Verhaeghe, né le 21 mars 1965, demeurant Ipsvoordestraat 61, 1880 Kapelle-op-den-Bos, (Belgique);

M. Daniel Peeters, né le 16 avril 1968, demeurant Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgique);

Paul Huyghe, né le 1<sup>er</sup> juillet 1970, demeurant Vier-September-Dagenlaan 10, 1210 Sint-Joost-ten-Node, (Belgique) et

Philippe Van der Beken, né le 1<sup>er</sup> octobre 1975, demeurant 68, rue du Strasbourg, 2560 Luxembourg,

pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 2006.

*Pour la société*

L. Ros

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01117. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(119293.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

**HORTO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4662 Differdange, 53, rue Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 91.916.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(118056.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**CHEM-DRY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4662 Differdange, 53, rue Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 42.193.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(118057.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**STEPPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 120.994.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster,

Ont comparu:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526831, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 29 septembre 2006,

2) La société MORAINÉ CORP., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 29 septembre 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varient par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STEPPE INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 octobre 2006 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans. Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 10 mai à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions .....	155
2) La société MORAINÉ CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions .....	155
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2006, vol. 539, fol. 17, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2006.

J. Seckler.

(119746.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**BRAUSTÜBL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 273, route de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 120.987.

## STATUTS

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme MEYPART S.A., avec siège social à L-8011 Strassen, 373, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.170,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Fabien Meyer, qualifié ci-après.

2.- Monsieur Fabien Meyer, administrateur de sociétés, né à Sarreguemines (France), le 11 janvier 1954, demeurant à L-8011 Strassen, 373, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BRAUSTÜBL.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme MEYPART S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions .....	99
2.- Monsieur Fabien Meyer, préqualifié, une action .....	1
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Fabien Meyer, administrateur de sociétés, né à Sarreguemines (France), le 11 janvier 1954, demeurant à L-8011 Strassen, 373, route d'Arlon;
  - b) Monsieur Sacha Meyer, cuisinier, né à Luxembourg, le 22 janvier 1984, demeurant à L-8011 Strassen, 373, route d'Arlon;
  - c) Madame Paola Leoci, restauratrice, née à Luxembourg, le 9 juin 1982, demeurant à L-3672 Kayl, 75, rue de Tétange.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société anonyme EUROTRUST, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.381.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-2221 Luxembourg, 273, rue de Neudorf.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Paola Leoci, préqualifiée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Meyer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2006, vol. 539, fol. 5, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2006.

J. Seckler.

(119728.3/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

**ITALFARMACO - ITF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 67.776.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 170 du 16 mars 1999.

Statuts modifiés à plusieurs reprises et, en dernier lieu, par-devant le même notaire en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 180 du 12 février 2004.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ITALFARMACO - ITF INTERNATIONAL S.A. en date du 21 septembre 2006 que Monsieur Italo Folino, commercialiste, demeurant à I-20135 Milan, Viale Lazio 21, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 septembre 2006 que Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Italo Folino. Monsieur Jean Faber terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 septembre 2006

Pour la société ITALFARMACO - ITF INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(118058.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**RC PNEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 76, rue du Dernier Sol.

R. C. Luxembourg B 84.127.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(118061.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.